

DÉPÔT EN LIGNE DE LA DÉCLARATION D'IMPÔT ET DES PAIEMENTS D'IMPÔT DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

À partir de l'année d'imposition 2018, l'administration de l'impôt sur les compagnies d'assurance et de la taxe relative au Fonds de prévention des incendies a été transférée de la Direction de la réglementation des institutions financières à la Division des taxes de Finances Manitoba.

La première déclaration d'impôt et le premier paiement d'impôt des compagnies d'assurance à la Division des taxes seront dus le 20 mars 2019. Les taux d'imposition demeurent inchangés, mais l'exigence antérieure de dépôt des déclarations et de paiement des acomptes provisionnels trimestriels est éliminée.

Le dépôt des déclarations et les paiements d'impôt des compagnies d'assurance connexes doivent se faire au moyen de TAXcess, le système en ligne de la Division des taxes. Les déclarations d'impôt imprimées des compagnies d'assurance ne sont plus acceptées. Tous les contribuables doivent veiller à être inscrits aux fins de l'utilisation de TAXcess avant de déposer leur déclaration d'impôt et de payer l'impôt. Visitez le site à manitoba.ca/TAXcess pour obtenir des détails.

Il incombe à tous les contribuables de déposer une déclaration et de payer l'impôt dû au plus tard à la date d'échéance. Les déclarations produites en retard font l'objet d'une pénalité pour remise tardive de 10 % plus l'intérêt applicable. Les déclarations d'impôt et les paiements d'impôt des compagnies d'assurance qui ne sont pas effectués au moyen de TAXcess font également l'objet d'une pénalité de 100 \$ la première fois, et de 250 \$ chaque fois par la suite.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

Finances Manitoba – Division des taxes
401, avenue York, bureau 101
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
Téléphone : 204 945-5603
Ligne sans frais au Manitoba : 1 800 782-0318
Télécopieur : 204 948-2087
Courriel : MBTax@gov.mb.ca
Site Web : www.gov.mb.ca/finance/taxation/index.fr.html

Notre service en ligne à l'adresse Manitoba.ca/TAXcess est un moyen simple et sûr de faire une demande d'ouverture de compte auprès de la Division des taxes, mais aussi de consulter vos comptes, de soumettre vos déclarations et de payer vos taxes et vos impôts.